

SEANCE DU 12 JUILLET 2022

DEPARTEMENT DE LA CREUSE
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
PROCES-VERBAL
 RELATIF A L'ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 64
 Nombre de conseillers en exercice : 64
 Nombre de conseillers présents : *42*...

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt-deux, le 12 juillet à 18 heures 30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la salle Confluences à Bourganeuf sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest le 05 juillet 2022 conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires titulaires :

COMMUNE	NOM PRENOM	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
AHUN	COTICHE Thierry	<i>TJM</i>		
AHUN	FAURE Josette	<i>JF</i>		
AHUN	DESLOGES Georges	<i>GD</i>		
AHUN	DUBOUIS Sandrine			
AHUN	BOUDEAU Philippe			
AHUN	PACAUD Patrick			
ARS	SARTY Denis			
AURIAT	SIMON-CHAUTEMPS Franck	<i>FS</i>		
BANIZE	ESCOUBEYROU Luc	<i>EL</i>		
BOSMOREAU LES MINES	SPRINGER Liliane	<i>SL</i>		
BOURGANEUF	RIGAUD Régis	<i>RR</i>		
BOURGANEUF	POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène			<i>Regard de Regis</i>
BOURGANEUF	MALIVERT Jacques	<i>J</i>		
BOURGANEUF	SUCHAUD Michelle	<i>MS</i>		<i>Elle</i>
BOURGANEUF	FINI Alain			<i>F</i>
BOURGANEUF	GARGUEL Karine	<i>K</i>		<i>MALIVERT Jacques</i>
BOURGANEUF	BOSLE Alain	<i>BA</i>		
BOURGANEUF	LAGRAVE Annick	<i>LA</i>		
BOURGANEUF	GAUTIER Laurent	<i>GA</i>		
BOURGANEUF	FLOIRAT Myriam	<i>MF</i>		
BOURGANEUF	FLOIRAT Myriam			<i>Benabdellmalek</i>
BOURGANEUF	BENABDELMALEK Clément	<i>BC</i>		<i>Benabdellmalek</i>
CHAMBERAUD	MAGOUTIER Gérard	<i>MG</i>		<i>Benabdellmalek</i>
LA CHAPELLE SAINT MARTIAL	DESSEAUVE Nadine	<i>DD</i>		<i>Benabdellmalek</i>

COMMUNE	NOM PRENOM	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
HAVANAT	VALLAEYS Gaël			
E DONZEIL	CLOCHON Bruno			
AUX MAZURAS	LEGROS Jean-Bernard			
FRANSECHES	DAVID Robert			
JANAILLAT	DUBREUIL Raymond			
LEPINAS	PARAYRE Régis			
MAISONNISES	BERTELOOT Dominique			
MANSAT LA COURRIERE	DUGAY Jean-Pierre			
MONTBOUCHER	FERRAND Marc			
LE MONTEIL AU VICOMTE	MEYER Christian			
MOUTIER D'AHUN	SALGUERO-HERNANDEZ Jean-Manuel			P10 CORRE Thierry
PONTARION	MOREAU Jean-Claude			
LA POUGE	BUSSIERE Jean-Claude			
ROYERE DE VASSIVIERE	RABETEAU Raymond			
ROYERE DE VASSIVIERE	BORD Jean-Jacques			
SAINT AMAND JARTOUDEIX	PAROT Jean-Pierre			
SAINT AVIT LE PAUVRE	DEPARTUREAUX Gilles			
SAINT DIZIER MASBARAUD	ROYERE Joël			
SAINT DIZIER MASBARAUD	SALADIN Christine			
SAINT DIZIER MASBARAUD	COUCAUD Thierry			
SAINT DIZIER MASBARAUD	LAROCHE Michel			
SAINT GEORGES LA POUGE	POITOU Delphine			P10 DECEMME Catherine
SAINT HILAIRE LA PLAINE	LAINE Joël			
SAINT HILAIRE LE CHATEAU	GRENOUILLET Jean-Yves			
SAINT JUNIEN LA BREGERE	CALOMINE Alain			
SAINT MARTIAL LE MONT	LAGRANGE Serge			
SAINT MARTIN CHATEAU	DERIEUX Nicolas			
SAINT MARTIN SAINTE CATHERINE	PAMIES Jean-Michel			
SAINT MICHEL DE VEISSE	DEFEMME Catherine			
SAINT MOREIL	LEHERICY Joseph			
SAINT PARDOUX MORTEROLLES	CANFORA Carmine			
SAINT PIERRE BELLEVUE	NOURRISSEAU Pierre-Marie			
SAINT PIERRE CHERIGNAT	GAUDY Sylvain			
SAINT PRIEST PALUS	TROUSSET Patrick			
SARDENT	GAILLARD Thierry			

COMMUNE	NOM PRENOM	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné à l'article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
SARDENT	AUGUSTYNIAK Jérôme			
SARDENT	DUGUET Pierre			
SOUBREBOST	PATAUD Annick			<i>pour voter T. Garfflard pour voter T. Garfflard pour voter T. Garfflard pour voter T. Garfflard pour voter Thierry</i>
SOUS-PARSAT	RICARD Jean-Michel			
THAURON	CAILLAUD Monique			
VIDAILLAT	LAPORTE Martine			<i>PLB Deaneu Nicolas</i>

Etaient également présents, les conseillers suppléants des communes ne disposant que d'un seul titulaire : ces élus participent avec voix délibérative au vote du conseil communautaire si, et seulement si, le délégué titulaire de leur commune est absent et en a avisé le Président.

COMMUNE	NOM PRENOM	PRESENT	ABSENT
ARS	LEVASSEUR Jean-Marie		
AURIAT	TIXIER Claude		
BANIZE	VERGNE Pierre		
BOSMOREAU LES MINES	FRACASSO Guillaume		
CHAMBERAUD	FILEYSSANT Jean-Hubert		
LA CHAPELLE SAINT MARTIAL	LE DRAN Pascale		
CHAVANAT	WEIMANN Véronique		
LE DONZEIL	VERGNAUD Didier		
FAUX MAZURAS	PAROUTY Jean-Michel		
FRANSECHES	HERAUD Michèle		
JANAILLAT	MARIE Patrick	X	
LEPINAS	WAST Christian		
MAISONNISSES	HAMONEAU Nicolas		
MANSAT LA COURRIERE	LACOUR Marie-Emilie		
MONTBOUCHER	LANDREVIE Laurence		
LE MONTEIL AU VICOMTE	FOURNIER Jean-François		
MOUTIER D'AHUN	FOURIGNON Vincent		
PONTARION	FOUGERON Maxence		
LA POUGE	GODET Serge		
SAINT AMAND JARTOUDEIX	LUMY Bernard		
SAINT AVIT LE PAUVRE	TEILLARD Pascal		
SAINT GEORGES LA POUGE	LAPLANCHE Patricia		
SAINT HILAIRE LA PLAINE	JOYON Nathalie		
SAINT HILAIRE LE CHATEAU	BOUSSAT Nicolas		
SAINT JUNIEN LA BREGERE	CATINAUD Jean-Claude		
SAINT MARTIAL LE MONT	SANGRELET Gilbert		

COMMUNE	NOM PRENOM	PRESENT	ABSENT
SAINT MARTIN CHATEAU	LAIGNEAU Jean-Pierre		
SAINT MARTIN SAINTE CATHERINE	SAINT-GEORGES Bruno		
SAINT MICHEL DE VEISSE	RATON Didier		
SAINT MOREIL	PETETOT Charlie		
SAINT PARDOUX MORTEROLLES	BORDES Gilbert		
SAINT PIERRE BELLEVUE	CALVET Eugénia		
SAINT PIERRE CHERIGNAT	LEFAURE Pierre		
SAINT PRIEST PALUS	PICURET Michel		
SOUBREBOST	TRUFFINET Jean-Claude		
SOUS-PARSAT	PREVOST-RAMBERT Aurélie		
THAURON	COMBEAU Isabelle		
VIDAILLAT	CHABREYRON Jean-Claude		

ELECTION DU VICE-PRESIDENT

Sous la présidence de M..... Sylvain GARDY..... élu(e) Président(e) (ou son remplaçant en application de l'article L. 5211-2 du CGCT), le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % de l'effectif total du Conseil communautaire, le cas échéant arrondi à l'entier supérieur, soit 13 vice-présidents au maximum (la loi imposant une limite de 15 vice-présidents).

Il précise que le Conseil communautaire peut décider à la majorité des deux tiers de ses membres de porter ce maximum à 30 % arrondi à l'entier inférieur, dans la limite de 15 vice-présidents.

Au vu de ces éléments, le Conseil communautaire a fixé à..... le nombre des vice-présidents.

1. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il était porteur d'un, deux ou trois bulletins conformément au nombre de pouvoirs dont il était détenteur, bulletins du modèle uniforme fourni par la communauté de communes. Le président l'a constaté, sans toucher le bulletin que le conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne prévue à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe clos jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2. Election du Vice-président

2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote..... 0.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... 50.....
- c. Nombre de votes blancs (Article L. 65 du code électoral)..... 3.....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral)..... 4.....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]..... 48.....
- f. Majorité absolue..... 25.....

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DERIEUX NICOLAS	1	un
FERRAND MARC	21	vingt et un
MALIVERT JACQUES	22	vingt-deux
SALADIN CHRISTINE	14	quatorze

2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 54
- c. Nombre de votes blancs (Article L. 65 du code électoral) 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] 48
- f. Majorité absolue 25

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
FERBAND MARC	2	Deux
MALIVERT SAGEVES	27	Vingt-sept
SALADIN CHRISTINE	19	Dix-neuf

2.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de votes blancs (Article L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

2.4. Proclamation de l'élection du Vice-président

M/Me ~~Mme~~ SAGEVES MALIVERT a été proclamé(e) septième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

Observations et réclamations

La différence entre le nombre de bulletins dans l'urne et le nombre de votes ne peut pas en cause
le fait qu'aucun candidat n'ait atteint la majorité absolue au 1er tour.

Proclamation des résultats :

Sont proclamés en qualité de membres du bureau de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest :

M. Jacques MALIVERT

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

L'intéressé a déclaré accepter d'exercer sa fonction et est membre du bureau.

Le présent procès-verbal dressé et clos le 12 juillet 2022 à heures...15.....minutes, en triple exemplaire, est signé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires présents ou représentés.

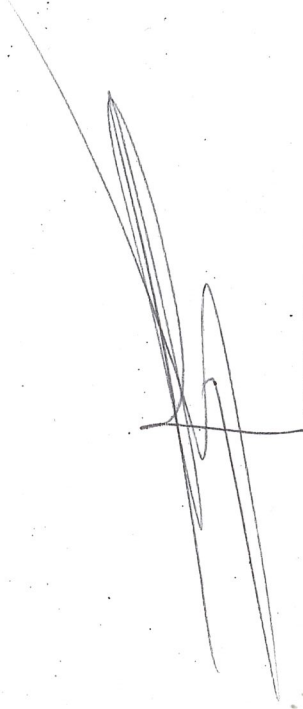
Le doyen d'âge du conseil communautaire :

Les assesseurs :

Le secrétaire :



Président de la Communauté de communes
Creuse Sud-Ouest :



Les membres titulaires du conseil communautaire [ou leur(s) représentant(s)] :

COMMUNE	NOM, PRENOM	LE CAS ECHEANT, REPRESENTE(E) PAR	EMARGEMENT
AHUN	COTICHE Thierry	X	
AHUN	FAURE Josette	X	
AHUN	DESLOGES Georges	X	
AHUN	DUBOUIS Sandrine		
AHUN	BOUDEAU Philippe		
AHUN	PACAUD Patrick		
ARS	SARTY Denis		
AURIAT	SIMON-CHAUTEMPS Franck	X	
BANIZE	ESCOUBEYROU Luc	X	
BOSMOREAU LES MINES	SPRINGER Liliane	X	
BOURGANEUF	RIGAUD Régis	X	
BOURGANEUF	POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène	M. Régis RIGAUD	
BOURGANEUF	MALIVERT Jacques	X	
BOURGANEUF	SUCHAUD Michelle	X	
BOURGANEUF	FINI Alain	M. Jacques MALIVERT	
BOURGANEUF	GARGUEL Karine	X	
BOURGANEUF	BOSLE Alain	X	
BOURGANEUF	LAGRAVE Annick	X	
BOURGANEUF	GAUTIER Laurent	X	
BOURGANEUF	FLOIRAT Myriam	M. Clément BENAÏDELMALEK	
BOURGANEUF	BENAÏDELMALEK Clément	X	
CHAMBERAUD	MAGOUTIER Gérard	M. Robert DAVID	
LA CHAPELLE SAINT MARTIAL	DESSEAUVE Nadine	X	
CHAVANAT	VALLAEYS Gaël		
LE DONZEIL	CLOCHON Bruno		
FAUX MAZURAS	LEGROS Jean-Bernard		
FRANSECHES	DAVID Robert	X	
JANAILLAT	DUBREUIL Raymond	M. Patrick NAÏVE	
LEPINAS	PARAVRE Régis		
MAISONNISES	BERTELOOT Dominique	X	
MANSAT LA COURRIERE	DUGAY Jean-Pierre	X	
MONTBOUCHER	FERRAND Marc	X	
LE MONTEIL AU VICOMTE	MEYER Christian	X	
MOUTIER D'AHUN	SALGUERO-HERNANDEZ Jean-Manuel	M. Thierry COTICHE	
PONTARION	MOREAU Jean-Claude	X	

COMMUNE	NOM, PRENOM	LE CAS ECHEANT, REPRESENTE(E) PAR	EMARGEMENT
LA POUGE	BUSSIERE Jean-Claude	X	
ROYERE DE VASSIERE	RABETEAU Raymond	X	
ROYERE DE VASSIERE	BORD Jean-Jacques		
SAINT AMAND JARTOUDEIX	PAROT Jean-Pierre	X	
SAINT AVIT LE PAUVRE	DEPATUREAUX Gilles		
SAINT DIZIER MASBARAUD	ROYERE Joël	X	
SAINT DIZIER MASBARAUD	SALADIN Christine	X	
SAINT DIZIER MASBARAUD	COUCAUD Thierry	X	
SAINT DIZIER MASBARAUD	LAROCHE Michel	X	
SAINT GEORGES LA POUGE	POITOU Delphine		
SAINT HILAIRE LA PLAINE	LAINÉ Joël	X	
SAINT HILAIRE LE CHATEAU	GRENOUILLET Jean-Yves	X	
SAINT JUNIEN LA BREGERE	CALOMINE Alain	X	
SAINT MARTIAL LE MONT	LAGRANGE Serge	X	
SAINT MARTIN CHATEAU	DERIEUX Nicolas	X	
SAINT MARTIN SAINTE CATHERINE	PAMIES Jean-Michel		
SAINT MICHEL DE VEISSE	DEFEMME Catherine	X	
SAINT MOREIL	LEHERICV Joseph	X	
SAINT PARDOUX MORTEROLLES	CANFORA Carmine		
SAINT PIERRE BELLEVUE	NOURRISSEAU Pierre-Marie	X	
SAINT PIERRE CHERIGNAT	GAUDY Sylvain	X	
SAINT PRIEST PALUS	TROUSSET Patrick	X	
SARDENT	GAILLARD Thierry	X	
SARDENT	AUGUSTYMIAK Jérôme	H. Thierry GAILLARD	
SARDENT	DUGUET Pierre	H. Thierry GAILLARD	
SOURREBOST	PATAUD Annick	X	
SOUS-PARSAT	RICARD Jean-Michel		
THAURON	CAILLAUD Monique	X	
VIDAILLAT	LAPORTE Martine	H. Nicolas DERIEUX	